

La prise en charge des victimes d'infractions pénales



19 Décembre
2023

9h00 - 16h00



Amphithéâtre LUMIERE
40 Av. des Terroirs de France, 75012 Paris

Format hybride

La prise en charge des victimes d'infractions pénales

Mardi 19 décembre 2023 | Amphi LUMIERE | Paris 12

Accueil café | 09h00 - 09h30

“

Notre société se doit de mettre en œuvre des mécanismes permettant d'atténuer les dommages qu'une victime d'une infraction pénale subit, voire même de faire en sorte qu'elle puisse prendre une part active à la réparation de son préjudice.

Le droit romain, au sein de ses premiers écrits que constitue la « loi des douze tables » (450 avant J.-C.), prévoyait déjà des dispositions permettant à la victime de se venger et d'obtenir une réparation à la « hauteur du mal subi » puis, le cas échéant, une compensation pécuniaire.

Notre droit, héritier du droit romain, a bien évidemment toujours pris en compte les intérêts de la victime mais il faudra attendre les années 1970 pour que ceux-ci commencent à être réellement renforcés et promus. Ainsi la loi 3 janvier 1977, en créant la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI), juridiction spécialisée présente dans chaque tribunal judiciaire, permet à ces dernières d'obtenir une meilleure réparation matérielle de leurs préjudices. Le rôle de la victime demeure cependant à cette époque limité, confiné à une certaine passivité, puisque simple partie civile d'un procès. C'est à partir des années 1980 et sous l'égide du ministre de la justice Robert BADINTER que la victime va commencer à être considérée comme une « personne souffrante » et non plus comme « une simple pièce du procès pénal », et ce, grâce notamment au développement d'un tissu associatif visant à l'aider, à la guider et à mieux faire recueillir ses doléances par les pouvoirs publics.

C'est dans cette optique que nous vous proposons de vous présenter les différents acteurs chargés de concourir à un meilleur accompagnement des victimes d'infractions pénales, que ces derniers appartiennent à des structures étatiques, des associations, des métiers du droit ou du secteur social. Nous profiterons aussi de cette occasion pour illustrer notre propos avec un exemple de projet de recherche européen concernant la prise en charge des victimes de violences conjugales.

”

Atelier de Recherche Gendarmerie

Ouverture de l'atelier

9h30 - 9h40



Général (2S) François DAOUST,
Directeur du CREOGN. Ancien commandant
du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

2ème partie :

09h40 - 10h50

L'action de l'État

Les dispositifs mis en place par la Justice et les forces de sécurité intérieure.

● Intervenants

- Lieutenant-Colonelle Elen VUIDARD, officier de liaison Gendarmerie, conseillère en charge de la coordination des dispositifs territoriaux, Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, Ministère de la Justice
- Madame Peggy ROGERS, conseillère d'administration du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, responsable de la délégation aux victimes à la Direction Nationale de la Police Judiciaire (DNPJ)
- Commandante de police Audrey PRENDES, ancienne cheffe de la section accueil et assistance aux victimes de la Direction Nationale de la Sécurité Publique (DNSP)
- Colonelle Olivia POUPOT, chargée de mission à la direction des opérations et de l'emploi de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, en charge du projet « parcours victime » (DGGN)

Pause :

10h50 - 11h10



IMPRODOVA
Improving Frontline Responses
to High Impact Domestic Violence



Atelier de Recherche Gendarmerie

2ème partie :

11h10 - 12h20

L'effort associatif

L'action des associations pour l'accompagnement des victimes lors de leur parcours judiciaire (généraliste, spécifique à une catégorie de victimes ou à un type d'infraction).

● Intervenants

- Monsieur Jérôme BERTIN, directeur général de l'association France-Victimes (ensemble du spectre des victimes)
- Madame Marie AZEVEDO, fondatrice et présidente de l'association RESOCLUB (victimes d'usurpation d'identité)
- Commandant des sapeurs-pompiers Vanessa RICOUL, président de FLAG ! (victimes LGBT)
- Monsieur Johan CAVIROT, chef du service de l'innovation et de la prospective de la préfecture de police de Paris, ancien président de FLAG ! (victimes LGBT)

Pause

12h20 - 14h10

3ème partie :

14h10 - 15h15

L'accompagnement juridique et social de la victime

Le rôle de l'avocat et des travailleurs sociaux pour guider, épauler et conseiller la victime dans son cheminement.

● Intervenants

- Maître Alexia LEVEILLÉ-NIZEROLLE, avocate pénaliste au barreau de Paris, chargée de cours à l'école de formation du barreau de Paris et à l'université Paris-Descartes
- Monsieur Laurent PUECH, directeur de l'Association Nationale des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG)

Atelier de Recherche Gendarmerie

4ème partie :

15h15 - 16h00

L'environnement européen et les victimes

Présentation, à titre d'exemple, des projets européens de recherche IMPRODOVA et IMPROVE de lutte contre les violences conjugales auxquels la France a pris et prend part.

● Intervenants : Équipe française du projet de recherche IMPROVE

- Dr Thierry DELPEUCH, sociologue, chercheur au CNRS de Grenoble, Laboratoire Pacte
- Margarita VASSILEVA, ingénieur de recherche, CNRS de Grenoble, Laboratoire Pacte
- Commissaire de police Julie CLEMENT, cheffe de la division de la prévention, des partenariats et du continuum de sécurité, Direction Nationale de la Sécurité Publique (DNSP)
- Commandante de police Audrey PRENDES, Cheffe de la section continuum de sécurité, Direction Nationale de la Sécurité Publique (DNSP)
- Lieutenant-colonel Jean-Stéphane NOGUES, chef du département prospective et publications du Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (CREOGN)
- Cheffe d'escadron Magali HAUDEGOND, bureau de la prévention et des partenariats de sécurité, Sous-direction de l'Emploi des Forces (DGGN)

Clôture de l'atelier

16h00



Général (2S) François DAOUST,
Directeur du CREOGN. Ancien commandant
du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale